

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 13
Présents et représentés : 13

L'an deux mil vingt-trois le vingt-huit mars à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 21/03/2023, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Cécile DUPARC, Phil FURHMANN, Céline TARDY, Vincent RONAT, conseillers.

Procurations : Florian CHAYS à Anne EYCHENNE, Jonathan DUPARC à Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER à Michel MERMIN.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Le compte-rendu du 28 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des comptes de gestion et administratif 2022 du budget général de la commune et affectations des résultats

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion et administratif du budget général de la commune.

A l'unanimité, après la sortie de M. le Maire pour le vote du compte administratif, et après en avoir délibéré, le compte de gestion puis le compte administratif, en tout point concordant, et les affectations sont arrêtés comme suit.

Budget général – CG et CA 2022	
Section d'investissement	
Total des recettes	528 537.09 €
Total des dépenses	622 658.85 €
Résultats	- 94 121.76 €
Résultats antérieurs	- 78 503.78 €
Total	- 172 625.54 €
Section de fonctionnement	
Total des recettes	1 066 537.05 €
Total des dépenses	868 135.89 €
Résultats	198 401.16 €
Résultats antérieurs	526 855.05 €
Total	725 256.21 €
Total global	552 630.67 €

Affectation des résultats dans le budget primitif 2023 de la commune :

Section de fonctionnement – recettes : 002 : 552 630.67 €

Section d'investissement – recettes : 1068 : 172 625.54 €

Section d'investissement – dépenses : 001 : - 172 625.54 €

2. Vote du Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 de la Commune.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le budget primitif est arrêté comme suit :

Budget général	
Section d'investissement	
Total des recettes	1 472 062.85 €
Total des dépenses	1 472 062.85 €
Section de fonctionnement	
Total des recettes	1 513 476.67 €
Total des dépenses	1 513 476.67 €

3. Vote des taux des taxes communales pour l'année 2023 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les taux des taxes communales pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 21.17 %
- Taxe foncière non-bâti : 44,02 %
- Taxe d'habitation : 12,69 %

4. Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le passage à la M57 a supprimé la possibilité d'inscrire des dépenses imprévues.

Un nouveau fonctionnement est proposé : la fongibilité des crédits.

Ainsi, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à effectuer des virements de crédits budgétaires entre les chapitres de dépenses dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la délégation de virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits.

5. Cessions foncières Vigny – choix du notaire :

Dans le cadre du projet de sécurisation de la montée de Vigny, M. le Maire explique qu'il convient de procéder à des échanges fonciers avec M. MANCEAUX et Mme KUBAREK , à savoir :

✓ Cession par M. MANCEAUX et Mme KUBAREK à la commune de Jonzier-Epagny des parcelles :

- B 1973 pour 13 m²
- B 1975 pour 4 m²

✓ Cession par la Commune de Jonzier-Epagny à M. MANCEAUX et Mme KUBAREK de la parcelle :

- B 362 pour 7 m².

Afin de finaliser ces échanges fonciers et d'établir l'acte notarié correspondant, l'assemblée, à l'unanimité, décide, de choisir Maître Vanina FERRARI-CRISTOFINI, notaire à Valleiry, pour l'établissement de l'acte notarié relatif aux cessions foncières telles que présentées.

6. Commerce de proximité – Lot n°7 – FOREZ DECORS – Pénalités de retard :

M. le Maire explique, que :

- Suite à une erreur matérielle dans le CCAP,
- Vu la délibération du 29/11/2022 relative à l'application de pénalités de retard à l'entreprise FOREZ Décors, lot n°17,
- Considérant que l'erreur matérielle a été relevée dans le CCAP,

il convient de réexaminer le montant de la pénalité du lot n°7 en appliquant une pénalité maximale de 10 % à l'entreprise FOREZ DECORS suite aux dysfonctionnements rencontrés lors des travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer la pénalité maximale pour l'ensemble des dysfonctionnements générés par l'entreprise FOREZ DEDCORS à savoir 10 % du montant du marché soit :

45 242.10 € HT x 10 % : 4 524.21 €HT

7. Personnel communal : renouvellement de la convention de mise à disposition :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'agent technique de la commune de Savigny est actuellement en arrêt maladie et que ce dernier a été prolongé.

Dans ce cadre, M. Nicolas GIROD doit rester sur la commune de Savigny à temps complet pendant l'arrêt maladie de son collègue.

La Commune de Jonzier-Epagny doit renouveler la convention de mise à disposition de M. GIROD au profit de la Commune de Savigny, à raison de deux jours par semaine, soit un temps de travail de 17h30 hebdomadaire, du 1^{er} au 30 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

8. Sécurisation montée de Vigny – produit des amendes de police :

9. Divers :

9.1 Urbanisme – étude des dossiers :

Certificat d'Urbanisme :

Me BARTHELET : CU - Licitacion LAEMLE-PAGET – 156 Route du Champ à la Moine – B 1683 – avis favorable.

HUMBERT Myriam : CU b - division parcellaire HUMBERT – 241 Route de Vigny - B 1320 et 1323 – avis favorable.

Déclarations préalables :

ENERGIELYN : WINANCE Benjamin – installation d'une centrale solaire photovoltaïque – 38 Passage des Artisans – B 406 – avis favorable.

GAIVOTO Ana : pose de panneaux photovoltaïques – 34 Impasse des Frênes –B 1780 – avis favorable.

GLISE Axel : pose de panneaux solaires en toiture – 33 Impasse de la Classe – B 1653 - avis favorable.

GONZALES Cédric : terrasse – 142 Route du Devin – B 740 – avis favorable.

LEROUX Louise : Pose d'une fenêtre de toit et remplacement de toutes les menuiseries – 313 Route du Champ à la Moine – B 1286 – avis favorable.

9.2 Scolaire :

Raccordement à la fibre : Dans le cadre du déploiement de la fibre au chef-lieu, il convient de raccorder l'école. M. le Maire souhaite qu'une commission soit créée composée des élus du scolaire et des travaux, l'informaticien de la commune et les secrétaires afin d'étudier au mieux les solutions proposées.

9.3 Travaux et Environnement :

Nettoyage de printemps :

La journée s'est déroulée le 17 mars avec un taux de participation qui diminue d'année en année...

Géothermie : Une étude de sols est prévue par la CCG et le SIG, afin d'évaluer la pertinence d'installer de la géothermie sur certains secteurs. Ces prélèvements seront effectués uniquement sur le domaine public des communes du Canton du 1^{er} au 20 septembre 2023.

9.4 Réunions de quartier :

Le bilan de ces réunions est positif avec une quinzaine de personnes présentes à chaque fois. Elles permettent aux élus de présenter les projets de la commune plus particulièrement selon les hameaux puis de répondre aux questionnements des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire
M. MERMIN**

Signé

**Le secrétaire de séance
Philippe SAUTIER**

Signé